

Les indiscrets de la Gazette

La bataille fait rage autour d'Hélène de Yougoslavie pour la faire changer d'avocat, ses conseils, William Bourdon et Léa Forestier, étant jugés trop à gauche. Offensive sans résultat. Hélène Gaubert dont les déclarations chez le juge d'instruction ont confirmé les soupçons des policiers contre son mari Thierry Gaubert et contre l'intermédiaire franco-libanais Ziad Takieddine dans l'enquête ouverte pour abus de biens sociaux dans l'affaire de Karachi, n'a aucune envie de résilier le mandat de ses avocats, même si le nom de Patrick Maisonneuve a couru pour les remplacer. P. R.

Caroline Mécarry aurait décidé de retirer sa candidature aux élections du Conseil de l'ordre des avocats de Paris, qui auront lieu les 6 et 7 décembre prochains. L'avocate, sanctionnée d'un blâme pour avoir envoyé un mail considéré comme injurieux à l'encontre de Pierre-Olivier Sur et Catherine Paley-Vincent entre les deux tours des élections ordinaires de novembre 2010, a interjeté appel de cette décision.

Jean Castelain tacle encore les avocats aux conseils... Lors d'une conférence de presse organisée par le Conseil national des barreaux, son vice-président et bâtonnier de Paris s'est à nouveau interrogé sur l'utilité des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation : « Ils passent leur temps à dire qu'ils ont été les premiers devant le Conseil constitutionnel pour plaider les QPC ! Mais ce qu'ils oublient de dire, c'est qu'ils y sont largement minoritaires ».

Nominations



Philippe-Henri Dutheil nommé au Haut conseil à la vie associative

17238

Par un arrêté en date du 15 septembre 2011, vingt-cinq représentants associatifs et cinq personnalités qualifiées ont été désignés membres du tout nouveau Haut conseil à la vie associative,

plus haute instance pour la vie associative, présidée par le Premier ministre.

Parmi elles, Philippe-Henri Dutheil, ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine et président de la Conférence régionale des barreaux d'Île-de-France.

Événement

Conférence annuelle de l'Association française d'arbitrage

17267

La conférence annuelle de l'Association française d'arbitrage (AFA), qui s'est tenue le 28 septembre dernier à l'espace Cambon à Paris, était consacrée à « La nouvelle loi française d'arbitrage vue d'Outre Atlantique ».

Yves Fortier, avocat au barreau de Montréal et arbitre international a confirmé la bonne image renvoyée par le décret du 13 janvier 2011 dans le milieu de l'arbitrage international, qui le considère comme « un texte clair et complet, le plus favorable à l'arbitrage qui soit dans le monde ». Sont également intervenus Geneviève Augendre, présidente de l'AFA, et Dominique Hascher, Premier président de la cour d'appel de Reims.



Dominique Hascher, Geneviève Augendre et Yves Fortier

QPC

Le conseil de l'Ordre de Paris et le pouvoir disciplinaire

17281

Le Conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité par la Cour de cassation, a décidé qu'en maintenant le conseil de l'ordre du barreau de Paris dans ses attributions disciplinaires, le législateur tenait compte de la situation particulière de ce barreau qui, au regard du nombre d'avocats qui y sont inscrits, n'est pas autant exposé à un risque de proximité entre l'organe disciplinaire et ses justiciables que les autres.

Par ailleurs, le législateur a entendu assurer une représentation équilibrée des différents barreaux relevant de la cour d'appel de Paris au sein d'un conseil de discipline commun. La différence de traitement établie par le législateur ne méconnaît pas, comme le soutenait la requérante, le principe d'égalité devant la justice, mais repose sur des critères objectifs et rationnels et poursuit un but d'intérêt général.

Cons. const., 29 sept. 2011, n° 2011-179 QPC